



DELIBERATION

N° 03

Conseil d'administration du jeudi 06 novembre 2025

Le jeudi six novembre deux-mille-vingt-cinq, à dix-huit heures trente, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué en date du vingt-huit octobre deux mille-vingt-cinq, s'est réuni dans la salle du C.C.A.S., sous la présidence de Monsieur Joël LE BOLU.

Date de convocation : 28 octobre 2025

Nombre d'administrateurs en exercice : 13

Quorum : 7

Présent.e.s : M. Joël LE BOLU, M. Jean-Pierre PRIGENT, Mme Valérie DUMONT, M. Thierry FOURNIER, Mme Martine LAUNAY, M. Claude DROUET, M. Lucien LERAY, M. Gilbert VALLEE, Mme Françoise JAMIN, M. Marcel LE BORGNE.

Absent.e.s et excusé.e.s :

Mme Marika VAN HAAFTEN a donné procuration à M. Joël LE BOLU ;

Mme Florence LEFFRAY a donné procuration à M. Jean-Pierre PRIGENT ;

Mme Carole DAINNE absente.

Secrétaire de séance : Monsieur Thierry FOURNIER

III – PARTENARIAT AVEC DOMITYS

Rapporteur : M. PRIGENT

Domitys propose :

- plusieurs services et de nombreuses animations mises à disposition pour les habitants non résidents également. Ainsi, la résidence seniors offre des cartes loisirs de dix activités gratuites sur l'année pour chaque personne de plus de 60 ans qui le souhaite.
- des « journées parenthèses » sont mises en place pour ceux qui souhaitent se détendre et partir à la journée. Le CCAS pourrait réserver des places pour les administrés.

La commune et le CCAS pourraient communiquer le planning des activités et sorties proposés par la structure.

De plus, grâce à l'ARGIC ARCO, des aides pour le transport sont mises en place, pour les plus de 75 ans, sans condition de revenus.

Lors du mini salon 2025, Aline Fouillet de la résidence seniors « Domitys » présentera les services proposés par cette structure et répondra aux questions posées par les administrés.

Les visiteurs du salon pourront répondre à un questionnaire portant sur les activités de l'ensemble des prestataires présents. Un tirage au sort parmi les questionnaires remis permettra d'offrir un déjeuner chez Domitys.

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration de valider ce partenariat avec Domitys concernant les séances et activités proposées.

Discussion

Le CCAS ne donne que l'information aux administrés intéressés. Le CCAS n'assurera pas le transport. Lors du mini salon, Madame Fouillet peut remettre les cartes gratuites d'activité si elle le souhaite.

Décision

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration valide ce partenariat avec Domitys concernant la diffusion d'information des activités proposées.

Présents : 10 / Votants : 12 / Abstentions : 0 / Pour : 12 / Contre : 0

Pour copie conforme,

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

Le Président,
Joël LE BOLU

Le secrétaire de séance
Thierry FOURNIER